

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	10 (1964)
Heft:	10-11
Rubrik:	Activités de nos différentes Sociétés suisses de France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTIVITÉS DE NOS DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS SUISSES DE FRANCE

LE HÂVRE

Une réception officielle dans les nouveaux locaux du Consulat à midi. Ainsi a débuté la commémoration du 1^{er} août. M. le Consul Jung avait à cet effet réuni les autorités de la ville du Havre et les représentants du Port autonome, de l'Armée, de la Chambre de Commerce, le Corps consulaire, ainsi que les membres des comités de la Caisse suisse de secours et de l'Helvetia.

Puis, à 20 heures, au restaurant « La Grande Cour », un repas réunit 45 membres de la colonie suisse du Havre.

M. Boesch, Président de l'Helvetia, remercia tout d'abord les assistants d'être venus assez nombreux en cette période de vacances. Il nous fit ensuite la lecture du message du Président de la Confédération, suivie de celle du Pacte de 1291 par M. Charles Knellwolf fils.

Le dîner se poursuivit dans une très bonne ambiance, entrecoupée de chants « bien de chez nous », puis M. le Consul nous fit un bref discours dans lequel il nous parla de la situation de la Suisse, de la Journée des Suisses de l'étranger et nous demanda à nouveau d'adhérer au Fonds de solidarité car, nous fit-il remarquer, les Suisses de France et particulièrement ceux de Normandie ne l'ont fait jusqu'à présent qu'en très petit nombre.

La soirée se termina par un joli intermède musical de deux jeunes étudiants en vacances au Havre.

R. S.

PARIS

LE CARNET DU MESSAGER

On nous prie d'annoncer les décès de :

Mme Oswald Beckert, née Claire Amon, survenu le 28 août 1964 à l'âge de 51 ans.

Selon la volonté de la Défunte, la cérémonie religieuse a eu lieu le 3 septembre 1964, en l'église N.-D.-de-la-Gare, et l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité (31, rue Nationale).

M. Henry Cauderay, Président d'honneur de la Société des Téléphones Ericsson, administrateur de Sociétés, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre de Vasa (Suède), Officier de la Couronne de Roumanie, décédé le 22 septembre 1964, à l'âge de 69 ans, en son domicile, 28, rue Halphen, à Colombes (Seine).

M. Jean Poncini, décédé le 30 septembre 1964, muni des sacrements de l'Eglise, en son domicile, 6, rue de la Grange-aux-Belles, à Paris (X^e), dans sa 85^e année.

LA MUSIQUE

L'Orchestre de Chambre de Lausanne a donné un concert le 13 novembre à la Salle Gaveau, sous la direction de son chef, Victor Descarzens. Cette manifestation a eu lieu dans le cadre des Semaines musicales internationales de Paris. Au programme, « Le Cornette », oratorio de Frank Martin, sur le fameux poème de Rainer-Maria Rilke.

COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE DE SUISSE

« L'Accord signé le 20 juin 1964 concernant l'indemnisation des intérêts suisses touchés par les mesures de nationalisation et d'autres mesures restrictives en République Arabe Unie est mis en application provisoire dès le 1^{er} novembre 1964.

Les compatriotes pouvant prétendre à une indemnisation dans le cadre de cet accord sont invités à se mettre en rapport avec l'Ambassade — le cas échéant avec le Consulat général (Consulat) dont ils dépendent. »

PUBLICATION

Nous signalons à nos abonnés et lecteurs la remarquable plaquette éditée par la Société suisse de Gymnastique de Paris à l'occasion de son centenaire.

Année après année, cette Société a maintenu vivant l'esprit de compétition sans lequel un sport aussi noble que la gymnastique ne saurait exister.

MULHOUSE

FÊTE NATIONALE SUISSE

C'est par une réception très brillante, qui s'est tenue dans les locaux du Consulat de Suisse à Mulhouse et à laquelle M. Louis Scalabrino, Consul de Suisse, avait convié de nombreuses personnalités, qu'a été marquée la Fête Nationale Suisse. Outre M. Picard, Préfet du Haut-Rhin, qui avait bien voulu honorer de sa présence cette réception, M. Scalabrino a eu le plaisir d'accueillir, avec ce sens de l'hospitalité qui est tout à l'image du pays qu'il représente, les généraux Legay et Cassagnou, commandant l'un la 7^e division, l'autre l'Institut franco-allemand de Saint-Louis, le Colonel de Germiny, Commandant de la Subdivision militaire du Haut-Rhin, M. Gerst, Sous-Préfet et Directeur du C.A.H.R., le Commandant Roques de l'aéroport de Mulhouse-Bâle, les Commandant David et Capitaine Colombini des C.R.S., les représentants des Autorités municipales, de la Police et de la Justice, M. Nosack, Directeur des Grands Magasins du Globe, ainsi que de nombreuses autres personnes que le manque de place nous empêche de nommer.

On conçoit que c'est avec une ferveur toute particulière, en raison des nombreux liens qui relient depuis fort longtemps les Mulhousiens à leurs proches voisins helvétiques, que se déroula cette réception qui permit entre autres à plus d'un invité de faire connaissance avec le « Fendant » du Valais.

Le soir, les membres de la Colonie suisse de Mulhouse et environs et plusieurs délégués de la Société suisse de Colmar devaient se réunir au restaurant du « zoo » pour passer en commun une excellente soirée dans la salle décorée des emblèmes

des cantons de la Confédération. L'éclat de la Fête Nationale ainsi commémorée fut agréablement rehaussé par le concours de l'orchestre Hoffmann et de la chorale mixte du Cercle Suisse. M. d'Orelli, Président du Cercle, après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, prononça une courte allocution dans laquelle il ne manqua pas d'évoquer l'anniversaire de la première guerre mondiale et d'honorer particulièrement les membres de la colonie qui, à l'époque, ont servi leur patrie sous les drapeaux.

M. Scalabrino, Consul de Suisse à Mulhouse, rappela ensuite le sens de la Fête Nationale Suisse et lut un message du Président de la Confédération, dans lequel il souligna que les pensées de tous les citoyens suisses du monde convergeaient vers la patrie à l'occasion du 1^{er} août. Après avoir donné lecture de ce message, M. Scalabrino fit un bilan moral et économique de l'activité de la Suisse. Il conclut en félicitant le Cercle Suisse de tout ce qu'il a fait pour la réussite de la soirée. Il exprima aussi sa gratitude aux autorités françaises qui lui facilitent l'accomplissement de sa mission et remercia tout particulièrement les représentants des autorités civiles et militaires qui avaient bien voulu assister à la réception de l'après-midi au Consulat.

L'assistance entonna ensuite le Cantique suisse, puis l'hymne national français. La chorale mixte du Cercle Suisse interprétta avec succès divers chants du pays et finalement un bal termina agréablement cette belle soirée.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'HOPITAL SUISSE DE PARIS

approuve le projet
d'Issy-les-Moulineaux

L'Assemblée générale annuelle de l'Association de l'Hôpital Suisse de Paris s'est réunie le 28 septembre 1964, dans la grande salle du Cercle Commercial Suisse, en présence de S. Exc. M. Agostino Soldati, Ambassadeur de Suisse, et de représentants de l'Ambassade et des Sociétés suisses d'entraide et de bienfaisance de Paris.

Au cours de son exposé que nous publions ci-contre « in extenso », le nouveau Président de l'Association, M. André Geiser, a exprimé sa conviction que l'œuvre projetée était

parfaitement réalisable, si l'on savait modeler l'action à entreprendre sur les ressources dont on dispose et celles dont on peut raisonnablement escompter l'apport d'importance de ce problème.

Une discussion générale s'est déroulée à la suite de ces propositions du Conseil, dont M. Soldati a tenu à souligner toute l'importance. A l'issue de cette discussion, l'Assemblée a renouvelé son entière confiance au Conseil et a exprimé sa conviction que les propositions ainsi faites répondaient aux objectifs de l'Association, compte tenu des circonstances présentes. Elle a donc donné pouvoirs au Conseil de poursuivre ses négociations en vue de déterminer la forme juridique de l'accord à conclure avec les propriétaires du terrain pour l'implantation de l'Hôpital Suisse de Paris et l'a invitée à passer dès que possible à la construction de la première tranche de l'ouvrage projeté. Elle a également exprimé le souhait que le Conseil se penche dès à présent sur l'étude des problèmes qui se poseront dans le cadre de la construction de l'ensemble du projet.

EXPOSE DE M. A. GEISER

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au cours de la présente Assemblée, de l'activité déployée par votre Conseil d'Administration depuis la dernière Assemblée générale, tenue le 11 décembre 1963, et de soumettre à votre approbation les résultats des travaux poursuivis dans le cadre des grandes lignes définies lors de ladite Assemblée. Par ailleurs, et suivant l'usage, nous ferons suivre ce rapport moral du commentaire habituel sur les résultats financiers de l'exercice 1963. Il vous sera rendu compte également des modifications intervenues dans l'organisation administrative de l'Association.

**

Ainsi que vous vous en souviendrez, la réalisation du projet de Neuilly s'était heurtée à certaines difficultés administratives d'une part et, d'autre part, l'estimation du coût des travaux nous avait amenés à constater une impasse financière dont le Conseil avait informé l'Assemblée générale. Cette impasse

financière s'avérant trop importante pour envisager avec réalisme la mise en chantier du projet, le Conseil avait proposé à l'Assemblée générale de considérer d'autres solutions, compte tenu des disponibilités accrues pouvant résulter de la vente du terrain de Neuilly. Parmi ces solutions, et dans le cadre d'une opération montée en accord avec la Société Helvétique de Bienfaisance et la Maison Suisse de Retraite, le Conseil avait notamment évoqué la possibilité de réaliser l'hôpital sur le terrain que possèdent ces Associations à Issy-les-Moulineaux, en commençant parachever le pavillon partiellement édifié se trouvant sur ce terrain et destiné aux malades chroniques et aux vieillards impotents.

Consciente que l'on répondrait ainsi à l'un des besoins les plus urgents de la colonie, l'Assemblée générale avait approuvé les conclusions du Conseil et marqué son approbation par une résolution qui, tout en recommandant au Conseil de rester dans la ligne des fondateurs de l'Association de l'Hôpital Suisse de Paris, l'invitait à entreprendre les études envisagées, et, si celles-ci se révélaient favorables, à vendre le terrain de Neuilly aux meilleures conditions et à réaliser à Issy-les-Moulineaux un ensemble médico-social dont l'Association serait propriétaire et qui porterait le nom d'Hôpital Suisse de Paris.

Au cours des six premiers mois de l'année 1964, le Conseil s'est donc exclusivement consacré à préciser, tant avec la Société Helvétique de Bienfaisance et la Maison Suisse de Retraite qu'avec l'Administration de la ville d'Issy-les-Moulineaux, les différentes questions soulevées par la mise en œuvre du projet que nous venons d'évoquer.

A cet égard, il convient tout d'abord de dire que les contacts que les membres du Conseil de l'Association de l'Hôpital Suisse de Paris ont eus avec les dirigeants de la Société Helvétique de Bienfaisance et de la Maison Suisse de Retraite ont été particulièrement cordiaux, et le Conseil tient ici à rendre hommage aux deux Sociétés amies et à les remercier de leur compréhension et de l'accueil qu'elles ont réservé à nos projets. Ces contacts ont abouti à des propositions que nous allons vous soumettre dans quelques instants et dont les autorités fédérales ont été informées. Ces dernières sont

en principe favorables à ces propositions.

Au cours de nos études, nous avons pu constater, en premier lieu, que les possibilités physiques offertes par le terrain d'Issy-les-Moulineaux étaient très importantes et, de ce fait, particulièrement intéressantes pour notre Association. La surface totale du terrain s'élève en effet à 11.085 m², dont seulement 1.892 construits. Compte tenu des servitudes qui grèvent le terrain, ce dernier chiffre laisse une très large marge de constructibilité qui, même utilisée en totalité, maintiendrait suffisamment d'espaces verts pour conserver à l'ensemble envisagé le caractère agréable que chacun reconnaît à l'actuelle maison de retraite.

Le Conseil a donc chargé l'architecte qui avait établi pour le compte de la Société Helvétique de Bienfaisance et de la Maison Suisse de Retraite les premiers avant-projets d'aménagement du pavillon inachevé, M. Dalaire, de poursuivre ses études sur un plan élargi. Le projet que M. Dalaire a présenté à votre Conseil a les caractéristiques suivantes :

Partant d'une utilisation maximale de la surface constructible, l'architecte a prévu un bâtiment en forme d'équerre, d'une surface au sol de 2.950 m², comportant deux ailes Est-Ouest et Nord-Sud, réalisables successivement et s'intégrant l'une à l'autre pour former un tout. Précisons tout de suite que la première tranche (aile Est-Ouest) est prévue en principe pour l'installation des malades chroniques. Ce premier bâtiment, édifié aux lieu et place de l'actuel pavillon inachevé, dont la récupération s'est révélée malcommode et trop onéreuse, comporterait quatre étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol. Le quatrième étage comporterait 17 chambres d'infirmières. Les deuxième et troisième étages (52 lits, répartis en 14 chambres de 2 lits, 3 de 4 lits et 2 de 6 lits), le rez-de-chaussée et le premier étage étant réservés pour les services généraux.

Le deuxième bâtiment (aile Nord-Sud) se composerait de cinq étages sur rez-de-chaussée et trois sous-sols. Le cinquième étage serait réservé aux logements des infirmières (27 chambres et une salle de séjour). Aux premier, deuxième, troisième et quatrième étages seraient installés 120 lits de malades. Des chambres de un, deux et

six lits sont prévues. Au rez-de-chaussée seraient situées l'administration, la réception et une salle de séjour pour les convalescents. Dans les sous-sols viendrait se placer les services généraux, deux salles d'opérations et un garage qui est imposé par la réglementation de la Municipalité (92 voitures) (parkings de surface 30 voitures).

L'aménagement de chacun des bâtiments est conçu de telle sorte que lors de l'édification du second bâtiment qui viendrait se raccorder au premier, la fusion des services généraux interviendrait aux moindres frais et sans dérangement pour les personnes occupant le premier bâtiment, soit celui réservé en principe aux malades chroniques, et, d'une façon générale, à la gériatrie.

Ainsi que vous pouvez donc le constater, et pour nous résumer, l'Architecte a répondu à une mission précise consistant à prévoir la division du bâtiment projeté en deux tranches distinctes réalisables successivement, ceci pour que le premier objectif visé par la dernière Assemblée générale, savoir la construction des services de caractère médico-social répondant aux besoins les plus urgents de la Colonie, puisse être réalisé sans retard et que, par ailleurs, la seconde tranche ne soit édifiée que lorsque toutes les conditions pour la mener à bonne fin seront réunies.

Il est à signaler que cette première étape de construction pourrait être presque intégralement financée par les fonds disponibles de l'Association qui s'élèvent à 2.900.000 F environ. Cette première étape réalisée, il y aurait lieu d'examiner dans quelles conditions la seconde étape pourra être menée à chef, compte tenu des ressources financières de l'Association et des conditions d'exploitation probables d'un hôpital de cette envergure.

La formule projetée de construire un Hôpital Suisse en deux étapes s'inspire de considérations de prudence et vise, tout en conservant le même objectif général, à réaliser aussi rapidement que possible un objectif particulier répondant aux besoins les plus urgents de la colonie. Le terrain d'Issy-les-Moulineaux se prêtant parfaitement à la réalisation d'un tel projet, il importait alors d'étudier avec les représentants de la Société Helvétique de Bienfaisance et de la Maison

Suisse de Retraite sous quelle forme le terrain nécessaire pourrait être mis à disposition de notre Association.

Les contacts que nous avons eus à ce sujet avec la société immobilière du terrain d'Issy-les-Moulineaux nous permettent d'envisager un accord dans une forme juridique à déterminer en vue de l'implantation de nos bâtiments sur le terrain dont il s'agit.

Les résolutions que nous soumettrons à votre approbation à la fin de cette Assemblée porteront donc sur le mandat à donner à votre Conseil, premièrement, de poursuivre les négociations dont il vient d'être question et, secondement, de continuer les études relatives à l'ensemble de l'Hôpital Suisse et de passer dans les moindres délais à la construction de la première tranche.

**

S'agissant du bilan de l'Association arrêté au 31 décembre 1963, les postes « Immobilisations » et « autres valeurs immobilisées » se chiffrent respectivement à F 99.415, et F 258.038.78. Le total des Valeurs réalisables à court terme ou disponibles s'élève à 1.265.526,35 francs, soit une diminution de F 158.122,78 sur l'année précédente. Cette diminution est due à la baisse générale en bourse de nos valeurs en portefeuille. Enfin, le montant du fonds social s'établit à 1.621.440,93 francs.

En ce qui concerne le compte d'exploitation, les recettes se sont élevées à F 52.029,21, soit :

Cotisations et collecte	F 23.261,57
Revenus des valeurs mobilières	F 28.458,17
Intérêts sur avoirs en banque	F 309,47

Pour 1963, les charges se sont élevées à F 14.941,52 ainsi réparties :

Frais de personnel ..	F. 8.876,93
Impôts et taxes	F 1.201,10
Travaux, fournitures et services extérieurs	F 803,73
Frais divers de gestion	F 2.640,57
Transports et déplacements	F 162,—
Frais financiers	F 1.129,19

Dotation aux amortissements F 128,—

Compte tenu de ce qui précède et de l'actualisation des éléments réalisables de notre actif, notre excédent de gestion se montait pour 1963 à F 37.087,69.

Les fonds réunis au 31 décembre 1963, indépendamment de l'aide financière de la Confédération et de l'emprunt à souscrire auprès des compagnies d'assurances (dont le maximum est de F 4.700.000,—) atteignent une somme globale de F 2.900.000,— environ, dont Francs Suisses 1.393.865,85 entre les mains du Comité Suisse pour l'Hôpital Suisse de Paris à Zurich. Dans ce montant n'est pas reprise la valeur du terrain de Neuilly.

Les prévisions de dépenses de notre Association pour l'exercice 1964 s'établisse sur les mêmes bases que celles de l'exercice 1963 citées ci-dessus. Il y a lieu toutefois, si vous en décidez ainsi, de prévoir l'engagement des dépenses suscitées par la mise en œuvre des nouveaux projets, ainsi que celles découlant de la liquidation du projet de Neuilly, au sujet desquelles des négociations sont en cours.

**

En ce qui concerne les affaires administratives, le Conseil a pris acte, avec regret, lors de sa séance du 22 septembre 1964, de la démission de M. Ermenegildo G. Snozzi en sa qualité d'administrateur. M. Snozzi était l'un des membres fondateurs de l'Association, dont il fut administrateur dès l'origine. En sa qualité de Trésorier, de Vice-Président, puis de Président, il lui a apporté pendant plus de quinze ans le concours le plus dévoué. Par son action personnelle, il a largement contribué à maintenir et à développer l'idée de l'Hôpital, ce dont nous lui sommes tous particulièrement redevables. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude pour son dévouement à la cause commune. Deux nouveaux administrateurs ont été désignés, en vertu du droit de cooptation dont dispose le Conseil, en la personne de MM. Jean-Otto Frey, Directeur à l'Imprimerie Desfossés-Néogravure, et Charles Gueissaz, Gérant de Escher-Wyss (France). La ratification de ces cooptations vous sera demandée dans quelques instants,

et vous serez également priés de vous prononcer sur le renouvellement des mandats d'administrateur qui viennent à échéance, et dont les tenants se représentent à vos suffrages, c'est-à-dire ceux de MM. André Geiser, Pierre Jonneret et Robert Mani.

Rappelons, enfin, pour clore ce chapitre, que le Bureau du Conseil d'Administration a été constitué ainsi qu'il suit: M. André Geiser, Président; M. J.-C. Savary, Vice-Président; M. Pierre Jonneret, Secrétaire.

**

Avant de terminer ce rapport, nous voudrions exprimer nos remerciements à M. le Conseiller Fédéral Streuli, ancien Président de la Confédération, qui dirige le Comité Suisse de l'Hôpital et dont les conseils nous sont toujours particulièrement précieux, ainsi qu'à M. l'Ambassadeur Agostino Soldati qui a tenu à participer aux réunions les plus importantes de votre Conseil et à l'éclairer de ses avis.

**

Tels sont, Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs, les faits sur lesquels nous voulions attirer votre attention en cette Assemblée générale de l'Hôpital Suisse de Paris et sur la base desquels nous vous demandons aujourd'hui de renouveler au Conseil votre confiance jusqu'à la prochaine Assemblée générale statutaire.

LE CINQUANTENAIRE DE LA SOCIETE SUISSE DE TIR DE PARIS

La Société Suisse de Tir de Paris, qui se classa première de toutes les Sociétés suisses de tir à l'étranger au Concours d'honneur des quatre derniers Tirs fédéraux: Coire (1949), Lausanne (1954), Bienne (1958) et Zurich (1963), vient de célébrer solennellement le cinquantenaire de sa création en 1914.

Un banquet, présidé par l'Ambassadeur de Suisse en France, M. Agostino Soldati, réunit 90 convives dans les salons de l'Aéro-Club de France. Les trophées gagnés

aux diverses compétitions suisses et françaises garnissaient une vaste tribune où les couronnes de laurier d'or étaient nombreuses.

Le Colonel-Commandant de corps R. Frick et le Colonel-Brigadier Luethy, chargé tout spécialement des relations avec les Sociétés suisses de tir de l'étranger, étaient venus de Berne apporter le salut du Département militaire fédéral et féliciter nos compatriotes pour les succès remportés durant ce demi-siècle.

Notre confrère Robert Vacher, Président de la Société Suisse de Tir de Paris, relata l'histoire de ces cinquante ans d'activité de la Société, activité interrompue malheureusement à deux reprises par la guerre et énuméra quelques-unes des victoires remportées dans les diverses compétitions.

Les présidents des 17 Sociétés suisses de la capitale française apportèrent leurs vœux et leurs souhaits aux tireurs helvétiques.

M. Maurice Herzog, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, retenu à Tokyo par les Jeux Olympiques, avait adressé ses félicitations et s'était fait représenter par un de ses collaborateurs.

M. Ferri, Président de la Fédération Française des Sociétés de Tir, remit la médaille d'or de la Fédération à l'Ambassadeur Soldati, au Colonel Frick et à MM. Robert Vacher et Ferdinand Meyer qui organisèrent cette belle manifestation. Il célébra l'amitié qui n'a cessé d'exister depuis 1914 entre tireurs français et suisses.

Le Colonel Frick prononça une forte allocution rappelant les souvenirs de son séjour à Paris avant guerre et de sa participation au Tir fédéral de Lucerne en 1939 dans les rangs de la société jubilaire. Il encouragea nos compatriotes à continuer leur entraînement à prendre part, encore plus nombreux si possible, aux tirs militaires obligatoires.

L'Ambassadeur Soldati clôtura la partie officielle par une très belle improvisation montrant l'importance que le tir joua dans la vie de notre nation. Il invita les assistants à pratiquer notre sport national dans l'esprit patriotique qui les anima durant ce premier demi-siècle d'activité de la Société Suisse de Tir de Paris.

AGEN

Notre fête nationale se déroula, le dimanche 2 août 1964, en Lot-et-Garonne, à Montesquieu, sur la propriété de M. et Mme Albi Luchinger, qui nous accueillirent très aimablement.

**

La journée commence sous le regard de Dieu, par le Culte et la Messe qui débutent à 11 heures.

A midi, les groupes se forment pour le pique-nique et les conversations vont bon train.

Les bords splendides de la Garonne et surtout l'intérieur de la propriété agréablement aménagée à l'occasion de la fête suisse offrent à tous un cadre sympathique où règnent le calme et la tranquillité.

A 15 heures par une allocution de bienvenue, notre Président, M. Luchinger, déclare ouverte la partie officielle, et remercie M. le Consul Général Berthod et Madame de s'être joints à nous.

Ce dernier prend la parole et après avoir évoqué des souvenirs émanant de la mère Patrie, il rappelle la possibilité offerte à chacun de nous d'adhérer au Fonds de solidarité.

L'Hymne suisse vient clôturer cette partie officielle, à laquelle vient succéder celle des jeux et autres divertissements.

Tout d'abord a lieu un concours de travestis organisé à l'intention des enfants ; la décision du jury est délicate par suite de la diversité des costumes présentés, et de leur grande originalité. Aussi chacun d'entre eux fit-il l'objet d'un prix.

Le concours de tir est ouvert, et nombreux sont les adeptes ; d'autres, moins adroits, s'adonnent avec plaisir aux joies du ski nautique ou d'une promenade en bateau.

Après le repas du soir, nous assistons à un magnifique feu d'artifice tiré sur la Garonne, dont les éclats déjà sombres renforcent tout l'éclat.

Aucune entorse ne fut faite à la tradition, puisque fut allumé un gigantesque « feu du 1^{er} Août » autour duquel se formèrent plusieurs groupes de chanteurs qui entonnèrent des airs helvétiques comme il se doit.

Sur cette note très couleur locale, chacun vit s'achever cette belle journée, qui nous permit de nous réunir dans l'ambiance typiquement suisse à laquelle nous restons attachés.

B. G.

Fête de Noël des Isolés

**

12 décembre au
Grand Hôtel du Pavillon

Versez vite votre obole au C.C.P.
de la S.H.B., Paris 768-95, en men-
tionnant « Noël des Isolés »

Pour les fêtes de fin d'année par INTERFLORA envoyez vos vœux fleuris
à vos parents ou amis habitant la Suisse

RENÉ DOUILlard

fleuriste



38, av. de la République - Tél. VOL. 87-98 Paris-11^e

Livre dans le monde entier par INTERFLORA-FLEUROP

Toujours à votre disposition pour exécuter vos commandes dans Paris et la Banlieue